

**Arrêté n°2025-1210 modifiant l'Arrêté n°2021-4990
portant composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie
Occitanie**

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

- Vu** le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L.1432-4 et D.1432-28 à D.1432-53 ;
- Vu** le décret n°2021-847 du 26 juin 2021 relatif à la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie ;
- Vu** le décret du 20 avril 2022 portant nomination de M. Didier JAFFRE en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;
- Vu** l'arrêté n°2021-4990 modifié du 28 octobre 2021 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie portant composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Occitanie ;
- Vu** l'arrêté n°2022-0448 du 16 janvier 2022 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie portant composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Occitanie ;
- Vu** l'arrêté n°2023-6410 du 15 décembre 2023 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie portant composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Occitanie ;
- Vu** les propositions des autorités et institutions en application de l'article D.1432-28 du Code de la Santé Publique ;

Considérant les propositions de désignations des représentants pour chaque collège ;

ARRETE

Article 1 : Le 2ème collège des représentants des usagers de services de santé ou médico-sociaux comprend 19 membres :

- **2a** : Neuf représentants des associations agréées au titre de l'article L. 1114-1 du code de la santé publique désignés à l'issue d'un appel à candidatures :

Titulaires	1er Suppléants	2ème Suppléants
M. Gérard REYSSEGUIER Association Sésame Autisme 31	Mme Annie MORIN France REIN Occitanie LR	M. Mohammed GHADI Association des Familles Victimes du Saturnisme (AFVS)
Pr Jean-Michel BRUEL France Assos Santé Occitanie	Mme Géneviève CANAPA Présidente Visite des malades dans les établissements hospitaliers (VMEH) 11	Mme Jacqueline PARIS Association Vivre Mieux le Lymphœdème (AVML) Montpellier
M. André GUINVARCH Président Union Régionale des Associations Familiales (URAF) Occitanie	M. Michel Francis ARNOULD Adhérent bénévole CDAFL 81 Conseil National des Associations Familiales Laïques (CNAFAL)	Mme Josiane VOIRIN Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) 30
Mme Laurence POCHARD Comité de l'Hérault Ligue nationale contre le cancer	M. Yves VILLENEUVE Comité de l'Ariège Ligue nationale contre le cancer	M. Bernard DELPECH Vice-Président Délégué Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) 31
M. Yves DUPONT REDONDO ENVIE Montpellier	M. Bernard DALION Président Comité régional fédéré pour le don de sang (CRLR) Fédération Française pour le don du sang	A désigner
Mme Ginette ARIAS Présidente France Alzheimer 31	Mme Denise STRUBEL Vice-Présidente France Alzheimer 30	Mme Angélique VINOLAS Association Française contre les Myopathie (AFM Téléthon) Occitanie
M. Michel DARDE UFC QUE CHOISIR Montpellier	Mme Michèle CASTAN Présidente Génération mouvement 48	Mme Aline MAHOUS Association pour l'Information et la Défense des Consommateurs Salariés INDECOSA-CGT 65
Mme Josette ARVIEU Déléguée Départementale UNAFAM 31	Mme Madeleine TEISSEDRE Déléguée Départementale UNAFAM 34	Mme Amandine MALLET Bon Pied Bon Œil Toulouse
M. Florian GUZDEK Vice-Président Association des Accidentés de la vie FNATH 66	M. Bertrand VERINE Fédération des Aveugles et Amblyopes de France (FAF-LR) Languedoc Roussillon	A désigner

- **2b : Cinq représentants des associations de retraités et personnes âgées, sur proposition des conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie :**

Titulaires	1er Suppléants	2ème Suppléants
M. Bernard PRADINES Association Roger Garin Albi	M. Jean-Claude DAREYS Bureau de retraités et personnes âgées (FNSEA) 82	Sera désigné ultérieurement
A désigner	M. Michel LAGES France Alzheimer 31	M. Renaud PUJOL Fédération Nationale des Associations de Retraités (FNAR) 11
Mme Colette CASANOVA UNSA 30	M. Erick MICHEL FSU 30	M. Christian PONCINI Union Nationale des Syndicats Autonomes (UNSA) 09
M. Alain MARCUZZO Secrétaire Général Association des Retraités Agricoles (ADRA) 82	M. Alain DUGROS Président AROPA 65	Sera désigné ultérieurement
Mme Sandrine BAULME- VALQUIER FGR-FP 48	Mme Michèle BOULANT Union nationale des Indépendants Retraités du Commerce 66	M. Alric-Albert SOUCHON Président Association CONVIVAGE Mazamet

Le reste sans changement

Article 2 : Le 4ème collège des partenaires sociaux comprend 10 membres :

- **4c : Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales sur proposition conjointe de la chambre régionale de métiers et de l'artisanat, de la chambre de commerce et d'industrie de région et d'une organisation représentative des professions libérales :**

Titulaire	1er Suppléant	2ème Suppléant
Sera désigné ultérieurement	Sera désigné ultérieurement	Sera désigné ultérieurement

- **4d : Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles désigné par la chambre régionale de l'agriculture :**

Titulaire	1er Suppléant	2ème Suppléant
M. Cédric SAUR Président MSA Languedoc Chambre Régionale d'Agriculture Occitanie	Mme Céline CAMGRAND VILA Chambre Régionale d'Agriculture Occitanie	Sera désigné ultérieurement

Le reste sans changement

Article 3 : Le 5ème collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale comprend 7 membres :

- **5d : Un représentant de la mutualité française désigné par le président de la Fédération nationale de la mutualité française :**

Titulaire	1er Suppléant	2ème Suppléant
Mme Stéphanie CARRASCO Mutualité Française Grand Sud	Mme Myriam VALETTE Mutualité Française	Mme Catherine ROGER Mutualité Française

Le reste sans changement

Article 4 : Le 6ème collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé comprend 10 membres :

- **6c : Deux représentants des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile, désignés par le président du conseil départemental :**

Titulaires	1er Suppléants	2ème Suppléants
Mme Anne-Claire GALLEGO PMI 48	Sera désigné ultérieurement	Sera désigné ultérieurement
Dr Florence BARON PMI 65	Mme Caroline CALMELS PMI 46	Mme Elodie FOULQUIER PMI 12

Le reste sans changement

Article 5 : Le 7ème collège des offreurs des services de santé comprend 38 membres

- **7g : Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales, sur proposition des organisations regroupant, au niveau régional, le nombre le plus important de ces institutions :**

Titulaire	1er Suppléante	2ème Suppléant
M. Guillaume FRITSCHY Directeur URIOPSS Occitanie	Sera désigné ultérieurement	Mme Claire GARNIER Directrice CHRS Regain Montpellier

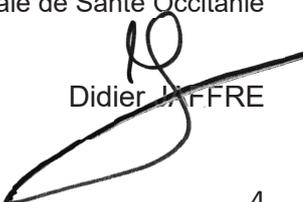
Le reste sans changement

Article 6 : Les autres dispositions de l'arrêté n°2021-4990 modifié relatif à la composition de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Occitanie demeurent inchangées.

Article 7 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Montpellier. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 8 : Le Directeur de la direction des Droits des Usagers et des Affaires Juridiques et de l'Inspection Contrôle de l'ARS et le Président de la CRSA sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Montpellier, le 27 février 2025
Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Occitanie


Didier JAFFRE